



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sida

Question écrite n° 20062

Texte de la question

M. Daniel Paul attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le manque d'information de la population sur la possibilité de recevoir un traitement d'urgence médicamenteux en cas de risques sexuels. Si ce traitement n'annule pas le risque de contamination du sida, il le réduit considérablement. Les statistiques montrent que sur 9 000 personnes qui ont reçu ce traitement d'urgence, 4 000 l'ont suivi jusqu'au bout ; seulement cinq sont devenues séropositives. Chaque jour en France vingt personnes sont touchées par le sida ; certaines ne le seraient pas si elles avaient suivi le traitement d'urgence. Pourquoi une campagne d'information dans les divers médias n'a-t-elle été envisagée ? L'enjeu est énorme, il s'agit de sauver des vies humaines. Il lui demande donc si elle compte mettre en place une campagne d'information sur l'existence de ce traitement accessible à tous.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Paul](#)

Circonscription : Seine-Maritime (8^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20062

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er avril 2008, page 2822

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)